

▶ TU AS DE 16 À 25 ANS ?

▶ L'ANIMATION T'INTÉRESSE ?

PASSÉ TON

B a F a

Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CLERMONT L'HÉRAULT **Institut Marie Sagnier** (anciennement Lycée Cep d'Or)

Du **30 avril au 7 mai 2023**

Dossier de candidature à télécharger sur www.cc-clermontais.fr (rubrique Jeunesse)
et à retourner avant le **27 mars 2023** à Espace Jeunesse, place Jean-Jaurès,
34 800 Clermont l'Hérault

Plus d'infos 04 67 88 22 24
e.dombres@cc-clermontais.fr

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes du Clermontais aide les 17/25 ans à « passer le BAFA » en organisant une nouvelle session de formation sur le Clermontais. Cette formation pouvant accueillir 21 stagiaires est assurée par l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC)

Pour faciliter son accès au plus grand nombre, la Communauté de communes du Clermontais cofinance les stagiaires sous certaines conditions.

Le BAFA, c'est quoi ?

Le BAFA est un diplôme délivré par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES). Il permet d'encadrer des jeunes de 3 à 17 ans au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) qui regroupent les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) plus connus sous le nom de colonies de vacances et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ainsi que les accueils de loisirs périscolaires (ALP).

Le BAFA permet de travailler dès 16 ans et demi pendant les vacances scolaires et durant l'année scolaire. C'est également une expérience professionnelle valorisante ainsi qu'une excellente porte d'entrée vers les carrières de l'animation.

Quelles sont les fonctions d'un animateur ?

L'animateur encadre et anime des activités (sportives, culturelles, artistiques) avec les enfants et les adolescents. Il est également responsable de la sécurité de son groupe de jeunes. Il assure également les relations et la communication entre les enfants, les parents, les organisateurs, le directeur... Il participe également au projet pédagogique et à son suivi.

Cette diversité de tâches permet de construire une expérience personnelle et professionnelle enrichissante et valorisante.

Pour être animateur, il faut donc aimer la vie en collectivité et le travail en équipe, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser aux enfants.

Quelles sont les conditions nécessaires pour passer son BAFA ?

- Avoir 16 ans minimum
- Suivre une formation préparant les candidats à :
 - Apprendre les différentes techniques d'animation,
 - Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,
 - Préparer, au sein d'une équipe la mise en œuvre d'un projet pédagogique,
 - Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets,
 - Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,
 - Appréhender les responsabilités d'un animateur,
 - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

Le dispositif intercommunal

Cette formation est ouverte à 21 stagiaires et peut être cofinancée par la Communauté de communes du Clermontais. Pour obtenir le soutien financier intercommunal, les stagiaires doivent participer à une sélection et remplir certaines conditions.

Le déroulement de la formation BAFA

	1 ^{er} stage	2 ^e stage	3 ^e stage
Type de stage	Théorique Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur. À l'issue de la session et après validation tu es considéré comme animateur stagiaire.	Pratique Permet de mettre en pratique les acquis théoriques.	Approfondissement ou qualification Approfondissement : permet de compléter et d'analyser les acquis de la formation sur une thématique Qualification : permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé.
Durée	8 jours	19 jours pour les candidats retenus pour le cofinancement de la CCC <i>En deux périodes distinctes maximum</i>	6 jours
Période	Du 30 avril au 7 mai 2023	Vacances d'été 2023	Vacances de Noël 2023, du 26 au 31 décembre 2023
Lieu	L'Institut Marie Sagnier, av. de la piscine, Clermont l'Hérault	Dans un des pôles de la Communautés de communes du Clermontais	L'Institut Marie Sagnier, av. de la piscine, Clermont l'Hérault

Ces étapes doivent être validées dans l'ordre et dans un délai de 30 mois. Au terme de ces différentes étapes et après délibération d'un jury le diplôme est délivré.

Combien ça coûte ?

Il faut compter normalement 1000 € pour « passer son BAFA ». Grâce à l'action de la Communauté de communes les coûts de formation sont beaucoup moins élevés :

	1 ^{er} stage - stage théorique	3 ^e stage - approfondissement
Sans le soutien financier de la CCC (voir conditions)	365 € en externat	320 €
Avec le soutien financier de la CCC (voir conditions)	270 € en externat	0 €

Pour participer à cette formation et "Passer son Bafa"

Conditions d'admission à la formation et modalités de sélection des stagiaires pour la prise en charge financière :

- Avoir 16 ans révolus la veille du début de la formation et moins de 25 ans,
- Être très motivé,
- Être résident sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais,
- 1 stagiaire par commune, si le quota n'est pas atteint, la sélection se fera par âge (du plus jeune au plus vieux) sans tenir compte du nombre de stagiaire par commune.

1 > Déposer un dossier de candidature à l'Espace Jeunesse, place Jean-Jaurès, 34800 Clermont l'Hérault, au plus tard le 27 mars 2023. Ce dossier doit comprendre :

- *Lettre de motivation*
- *Photocopie de la carte d'identité*
- *Autorisation parentale pour les mineurs*
- *Attestation de domicile, pour les candidats qui sollicitent la prise en charge financière de la Communauté de communes du Clermontais*

2 > Si le dossier de candidature est retenu, le futur stagiaire recevra de la part de l'organisme de formation une lettre de confirmation pour sa participation à la formation.

3 > Si le dossier de candidature est retenu ainsi que la prise en charge financière de la Communauté de communes du Clermontais, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de la Communauté de communes du Clermontais ainsi qu'une convention, fixant les obligations de chaque partie, à retourner signée.

4 > Ouvert aux non résidents dans la limite des places disponibles. Se rapprocher de l'IFAC : www.ifac.asso.fr

Et après ?

Si tu te découvres une vocation lors de tes expériences d'animation, tu pourras évoluer via le BAFD qui te permettra d'occuper la fonction de directeur et via les diplômes professionnels de l'animation qui te permettront d'en faire un métier à temps plein.

Contact :

Emilie Dombres
Espace Jeunesse
Place Jean Jaurès
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 88 22 24
e.dombres@cc-clermontais.fr

